

3BA FRANCE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 110 000 euros
Siège social : 33 rue de Brest
69002 LYON
813 773 710 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 AVRIL 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 112 911,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	112 911,39 euros
Absorption des pertes antérieures	56 834,20 euros
Solde	56 077,19 euros
A la réserve légale	2 804,00 euros
Solde	53 273,19 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élèvera ainsi à 53 273,19 euros.

L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme,

LE PRÉSIDENT

